

# 50<sup>e</sup> TROPHEE D'ARGENT DE L'ANCE

organisé par le



RENCONTRE AMICALE ENTRE PECHEURS A LA MOUCHE DANS LA PASSION DE LEUR SPORT

## Rencontre annuelle de pêche à la mouche au fouet sur la rivière l'ANCE du Nord (42/43/63)

**UNE JOURNEE DE DETENTE ET DE PECHE EN TOUTE LIBERTE,**

- ⇒ Dans le cadre touristique exceptionnel du Val d'Ance au printemps,
- ⇒ Altitude de 400 à 1100 m, facile d'accès, un seul village sur 60 Kms de cours,
- ⇒ Souligne l'intérêt touristique et halieutique de la Ville de Saint-Etienne et de sa région.

**le SAMEDI 14 JUIN 2025** de 9 heures à 18 h 30

## CONSIGNES et INFORMATIONS aux PARTICIPANTS

### MODALITES D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au **31 mai 2025**

L'inscription peut se faire

- Soit directement en ligne (réservé aux adhérents)
- Soit manuellement à l'aide de la FICHE D'INSCRIPTION disponible sur le site du club [www.cpsfv.org](http://www.cpsfv.org)

**Aucune inscription ne sera acceptée le jour même de la rencontre !**

### PARTICIPATION FINANCIERE aux FRAIS D'ORGANISATION

La participation financière aux frais d'organisation doit obligatoirement accompagner l'inscription :

- Chèque bancaire établi à l'ordre de : CLUB de PECHE SPORTIVE FOREZ-VELAY.
- Carte bancaire (paiement sécurisé) si inscription en ligne

**La fiche d'inscription et la participation financière doivent parvenir au club au plus tard le : 31/05/2025**

- Soit directement en ligne en activant le lien du poste choisi
- Soit au siège social de l'association : C.P.S.F.V. Maison de la Nature 11 rue René Cassin 42100 ST-ETIENNE

### TECHNIQUES :

Seule la technique de la mouche fouettée est autorisée => Mouche sèche, mouche noyée, nymphe  
Utilisation d'hameçons sans ardillon ou ardillon écrasé

### ESPECES et TAILLE MINIMUM DES POISSONS COMPTABILISES

Truite Fario (exclusivement) : 25 cm

La pêche de l'Ombre commun étant interdite dans le département de la Loire, seules les truites fario seront comptabilisées

### PRATIQUE

**La pratique « sans tuer » est imposée pour cette rencontre.**

Attention certains secteurs ne sont pas autorisés ou classés "sans tuer". Ils vous seront indiqués avant le départ.  
Pratiques libres et individuelles sur tout le parcours choisi (voir ci-dessus) de l'Ance du Nord, mais départ et arrivée ont lieu **obligatoirement** au même poste d'accueil choisi lors de votre inscription.  
Pendant la rencontre, des membres du Club s'assureront du respect des consignes.

### PARCOURS

La rivière Ance du Nord sur environ 50 Kms de rivière (Lots des AAPPMA suivantes : "Le Val d'Ance", "La Gaule Craponnaise", "La Truite du Haut Forez", "Livradois").  
Limite amont : pont routier de Raffiny (Puy de Dôme).  
Limite aval : confluent de l'Ance avec la Loire (en amont de Bas en Basset - Hte Loire)

### POSTES D'ACCUEIL:

(Obligatoire pour départ et retour) :

- ⇒ **Poste n° 1 Cours inférieur et moyen : St Julien d'Ance (43), aire de loisirs d'Ancette.**
- ⇒ **Poste n° 2 Cours supérieur : Usson en Forez (42), au plan d'eau.**

# 50<sup>e</sup> TROPHÉE D'ARGENT DE L'ANCE

organisé par le



## RENCONTRE AMICALE ENTRE PECHEURS A LA MOUCHE DANS LA PASSION DE LEUR SPORT

### RESPONSABILITES et ETHIQUE

Les participants à la rencontre, ainsi que les témoins, doivent être assurés personnellement pour l'activité qu'ils exercent lors de la rencontre.

Ils renoncent à rechercher la responsabilité du C.P.S.F.V. à l'occasion d'accidents ou de dommages, quels qu'ils soient, pouvant survenir au cours de la rencontre.

Ils s'engagent à :

- être courtois envers les autres pêcheurs, les gardes, et les riverains,
- ne causer aucune déprédation aux cultures et aux installations de ces derniers

### DEPART

**9 heures précises, du poste d'accueil.** Pensez à arriver quelques minutes avant pour les formalités d'accueil. Le participant peut être accompagné d'un témoin chargé de constater sa pratique et ses captures.

### ARRIVEE

**18 h 30 au plus tard au poste d'accueil de départ.**

Au-delà de cet horaire, les captures ne pourront pas être enregistrées.

### ENREGISTREMENT DES RESULTATS :

- **Seule la plus grosse truite fario**, certifiée par un témoin ou par tout autre moyen à convenance, sera prise en compte pour chaque participant. Signature obligatoire du procès-verbal de mesure par le chef du poste d'accueil, par le participant et son témoin
- La totalité des poissons capturés, quelle que soit la taille, sera toutefois déclarée pour permettre un recensement de la richesse piscicole de la rivière.

**Dans tous les cas de litige, la décision du chef de poste d'accueil est sans appel possible.**

### DISTINCTIONS :

- ⇒ Trophée d'Argent (Médaille des Sports de la Ville de Saint-Etienne gravé à la date de la rencontre,
- ⇒ Mouche d'Or (offerte par le CPSFV et réalisée par des membres du Club),
- ⇒ Distinctions spécifiques (offertes par différentes entités régionales et/ou locales de la pêche).

### DISPOSITIONS PARTICULIERES et/ou REGLEMENTAIRES:

- Le Comité d'organisation du Trophée d'Argent de l'Ance est seul juge de l'attribution des distinctions. Ses décisions sont sans appel possible.
- Le bénéficiaire d'une des trois récompenses majeures de la rencontre (Trophée d'Argent, Mouche d'Or) sera hors distinction de la même récompense pour les deux éditions suivantes.
- Les distinctions non retirées le jour de la rencontre ne seront pas expédiées.
- Le club organisateur se réserve le droit d'annuler la rencontre jusqu'à la veille de la date prévue, si cela s'avère nécessaire.
- **CARTE DE PECHE et NOMBRE DE CAPTURES (hors rencontre) :** vous devez être en possession de la carte de pêche du département (ou du timbre de réciprocité halieutique) et vous conformer à la réglementation en vigueur à la date de la rencontre.

### BUFFET AMICAL

- Tous les pêcheurs, témoins, familles, sont invités à l'apéritif et au buffet campagnard offerts à leur intention en fin de journée à Saint Julien d'Ance.
- Proclamation des résultats et remises des distinctions précéderont l'apéritif et le buffet.
- **Moment de convivialité à ne manquer sous aucun prétexte !**

Fiche de consignes et d'information à conserver par le participant

# 50<sup>e</sup> TROPHEE D'ARGENT DE L'ANCE

organisé par le



RENCONTRE AMICALE ENTRE PECHEURS A LA MOUCHE DANS LA PASSION DE LEUR SPORT

Date de la rencontre : **Samedi 14 juin 2025**

## FICHE D'INSCRIPTION -

**Date limite d'inscription : 31/05/2025**

**Fiche d'inscription à envoyer à**

CLUB DE PÊCHE SPORTIVE FOREZ-VELAY.  
Maison de la Nature 11 rue René Cassin  
42100 ST-ETIENNE

**Non nécessaire si l'inscription est faite en ligne**

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse exacte :

Tel :

Courriel :

Poste d'accueil choisi :

**N° 1 St Julien d'Ance**

**N° 2 Usson en Forez**

*Rayer la mention inutile*

Participation aux frais d'organisation et de réception : *(Cocher la case correspondant à votre situation)*

- membres du Club et des sections du C.F.P.M.  15 €
- non adhérents au Club  20 €
- participants à la session annuelle de l'école de pêche  Gratuit
- témoin du participant de la pratique avec graciatio  Gratuit

Rappel des modalités de paiement :

**Votre participation aux frais d'organisation doit obligatoirement accompagner votre inscription.**

**Chèque bancaire** établi à l'ordre de : CLUB de PECHE SPORTIVE FOREZ-VELAY.

**"LA PRATIQUE SANS TUER EST IMPOSEE POUR CETTE RENCONTRE »**

**Les poissons déclarés doivent être certifiés par un témoin ou tout autre moyen à convenance.**

*"Je déclare avoir pris connaissance des règles de déroulement du Trophée d'Argent de l'Ance et je m'engage à les observer.*

*Je m'engage à être courtois envers les autres pêcheurs, les gardes et les riverains et à ne causer aucune déprédation aux cultures et aux installations de ces derniers.*

*Je renonce à rechercher la responsabilité du club organisateur à l'occasion d'accidents ou de dommages, quels qu'ils soient, pouvant survenir au cours de la rencontre."*

A : ....., le : ..... Signature



### Buffet campagnard

Je serai présent à la remise des récompenses et au buffet campagnard

Cochez la case

OUI

NON